



CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 23 avril 2019

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Membres en exercice : 38

Membres présents : 27

Membres votants : 33

Le vingt-trois avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT, maire.

Convocation envoyée le 17 avril 2019.

Etaient présents : M. Joseph EVENAT, M. Didier GUILLON, Mme Joëlle COLLOCH, M. Yves CARIOU, M. Jean-Paul CABILLIC, Mme Brigitte PREISSIG, Mme Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS, M. René CALVEZ, M. Philippe LAPORTE, Mme Maryvonne LE BRAS, M. Pierre TAMION, M. Michel BRIANT, Mme Danièle LE VILLAIN, M. Guy LANCOU, M. Gildas BRUSQ, Mme Fanny LEYSENNE, M. Jean-Yves CRETIAUX, M. Jean-François MARZIN, M. Michel COLLOREC, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Gurvan KERLOC'H, M. Gérard MEVEL, M. Georges CASTEL, Mme Yveline DURAND, Michel ANSQUER, M. Robert BANIEL, Mme Christiane LE BERRE,

Etaient absents :

Mme Liliane CARIOU donne procuration à Mme Christiane LE BERRE, M. Jean-Jacques COLIN donne procuration à Mme Brigitte PREISSIG, Mme Isabelle RIVIER donne procuration à M. René CALVEZ, Mme Geneviève LE FUR donne procuration à Mme Joëlle COLLOCH, Mme Corinne LE MOENNER donne procuration à M. Joseph EVENAT, Mme Isabelle PENNAMEN donne procuration à M. Jean-Paul CABILLIC, M. Alain DANIEL, M. Michel KERVEVAN, M. Thierry MAUGUEN, Mme Marion CLOAREC, Mme Pauline PICHAVANT,

Secrétaire de séance : M. Philippe LAPORTE.

DELIBERATION N° 067-19

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix contre), décide :

Article unique : D'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019.

DELIBERATION N° 068-19

Arrêt du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et bilan de la concertation

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme il doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU et, qu'en application de l'article R 153-12 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n°087-17 en date du 28/09/2017 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 29/05/2018, et le débat complémentaire le 19/02/2019 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- La délibération de prescription a été affichée en mairie ;
- Une exposition a été affichée en mairie relatifs aux des documents d'études et du projet d'aménagement et de développement durables ;
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public, en mairie d'Audierne et en mairie annexe d'Esquibien, aux heures et jours habituels d'ouverture jusqu'à l'arrêt du PLU ;
- Deux réunions publiques ont été organisées avec la population ;
- Des éléments d'information sur l'élaboration du PLU ont été relatés dans le bulletin municipal et à travers des bulletins dédiés ;

Vu le bilan de la concertation,

Entendu l'exposé de M. le Maire, qui rappelle les objectifs de cette révision et qui présente au conseil municipal le bilan de la concertation suivant :

- Les deux réunions publiques ont été annoncées plusieurs jours avant leurs tenues via différents supports de communication (presse, internet). Organisées en début de soirée afin d'être accessibles au plus grand nombre, elles ont réuni 60 personnes environ (25 personnes à la première réunion et 35 à la seconde) et ont permis d'informer les habitants sur la procédure, le contenu du PLU, les grandes orientations du projet communal ainsi que les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Le débat a été riche et les réponses apportées aux nombreuses interrogations ont permis de justifier le projet communal bâti autour de thématiques diverses et variées qui forment l'identité du territoire. Les réunions de concertation spécifiques à destination des acteurs économiques et des exploitants agricoles ont permis d'enrichir les éléments de diagnostic et de connaître les besoins du territoire selon les secteurs. La publication de nombreux articles, l'exposition des panneaux et la création de bulletins dédiés ont eu un effet difficilement quantifiable mais ont permis de communiquer un maximum sur le projet de PLU et réunir ainsi les habitants lors des réunions publiques.
- L'ensemble des requêtes des habitants a été intégré au registre de la concertation. Ces dernières ont toutes fait l'objet d'une réponse argumentée de la part du conseil municipal, dans le cadre du présent bilan de la concertation.
- Un premier débat sur le PADD a eu lieu en conseil municipal le 29 mai 2018 et a été complété par un débat complémentaire en conseil municipal le 19 février 2019 afin d'intégrer le projet d'aménagement du secteur de Kerlaouenan porté par la collectivité.
- Les deux réunions avec les Personnes Publiques Associées, ont permis d'apporter des compléments au dossier, notamment afin de rendre compatible le projet de PLU avec les documents de rang supérieur.

Vu le projet d'élaboration du PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix contre), décide :

Article 1 : De tirer le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du document d'urbanisme suivant le bilan détaillé annexé à la présente délibération ;

Article 2 : D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

Article 3 : De préciser que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme ;
- Aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande ;
- Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- A la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Article 4 : De préciser que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois en mairie ;
- Le dossier tel qu'il est arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

DELIBERATION N° 069-19

Revitalisation du centre-ville : avenant au marché SAS Le Roux TP

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 080-18 du 17 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux du lot 1 Voies et réseaux des eaux pluviales avec l'entreprise SAS Le Roux TP 20, rue André Foy 29710 Landudec moyennant le prix de 1 116 900,75 € HT (offre de base + tranche conditionnelle), et que le marché a été notifié le 1^{er} août 2018.

L'exécution du marché, d'une durée de 31 semaines, a débuté le 5 septembre 2018.

La mise en œuvre des travaux a fait apparaître, tout au long du chantier, l'intérêt de modifier certaines prestations en plus ou en moins.

Les modifications introduites par la présente proposition d'avenant n°1 sont les suivantes :

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Marché de base :

Art. B1.8 & C1.7	Suppression Fourniture et mise en œuvre d'un coulis de renforcement sur zone de Béquillage - au droit des containers enterrés : <i>soit 141m² x 24,50€</i>	- 3 454,50€.
Art. B2.7	QUAI le long de berge – Suppression Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé noir 0/6 de 100 kg/m² poncé - y compris couche d'accrochage – <i>soit 1020 m² x 25,50€</i>	- 26 010,00€
E2.2	GIRATOIRE (bombé) - Fourniture et pose de pavés en granit 12x12 x12 , avec une vue de 6 cm - scellés et avec joints ciments - Partie centrale <i>soit 117 m² x 30,00€</i>	- 3 510,00€.
G1-5	Fourniture et pose d'une gargouille y compris toutes les découpes nécessaires, l'adaptation dans la bordure et le jointoiement éventuel, ainsi que toutes sujétions de pose. Raccordement au réseau existant, y compris la réfection de la chaussée <i>soit 31U x 125,00€</i>	- 3 875,00€.
G1.12	Fourniture et pose d'un séparateur à hydrocarbure, débourbeur 90l/s , surface d'environ 5000m ² à traiter y compris regard de visite, terrassement en terrain de toute nature, mise en place d'un clapet antiretour tout inox de chez RAMUS dans regard de visite créer avant exutoire vers le port, téléalarme, y compris raccordement de toutes natures et toutes sujétions. <i>soit 1U x 7150,00€</i>	- 7 150,00€.
Tranche Conditionnelle	- Mise en oeuvre d'un ponçage sur chaque stationnement sur environ 6m ² par place - après hydrodécapage - Intégration au marché si Echantillonnage validé par la commune <i>soit 750 m² x 15,50€</i>	- 11 625,00€
Hydro décapage	Suppression Hydro décapage sur les chaussée roulantes (place et section RD784 <i>soit 3310m² x 5,00€</i>	- 16 550,00€

TOTAL DE MOINS VALUE : - 72 174,50 € H.T.

Marché suite à Avenant 1 :

Art. B1.8 & C1.7	Réalisation de plot béton de 1m3 sous les béquilles (4 par zones) <i>soit 8U x 225,00€</i>	1800,00 €
Art. B2.7	QUAL le long de berge - Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé de synthèse beige 0/6 de 100Kg/m ³ y compris couche d'accrochage <i>soit 1105m² x 34,00€</i>	37 570,00€
E2.2	GIRATOIRE (bombé) - Fourniture et mise en œuvre enrobé noir 0/10 de 250kg/m ³ , Partie centrale <i>soit 30 m² x 32,00€</i>	960,00€
F-5	BORDURES: - bordure granit type CS1 (ou façon pavé 14x20) <i>soit 45 ml x 45,00€</i>	2 025,00€
G1.6	Confection d'avaloir avec décantation et raccordement sur réseau créer - comprenant - Fourniture et pose de grilles type concave au niveau des caniveaux conforme PMR - y compris toutes sujétions <i>soit 12U x350,00€</i>	4 200,00€
G2.3	Terrassement - Fourniture et pose fourreau Diam.63 pour borne électrique - y compris grillage avertisseur - et évacuation des déblais en décharge <i>soit 19 ml x 28,50€</i>	541,50€
G3.2	Terrassement - Fourniture et pose de canalisation pour système d'arrosage - Canalisation en PEHD Ø 32 PN10 <i>soit 60 ml x 32,85€</i>	1 971,00€
	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	

Travaux supplémentaires	%	U	Qsm	PU	PT HT
Démolition de l'enrobé de la place des haïles suite à l'hydrocassage (sciage, terrassement et évacuation de l'enrobé)	100%	m ²	600	6,50 €	3 900,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 à raison de 150 kg/m ² avec des granulats du GOASQ	100%	m ²	800	13,50 €	8 100,00 €
Reprise du trottoir devant fleuriste COSSEC comprenant : - Démolition de la tête de mur, démolition enlèvement et évacuation du caniveau à grille, enlèvement des pavés, fourniture et mise en place d'un caniveau à fente, réfection des pavés	100%	Fl	1	4 850,00 €	4 850,00 €
Reprise de la terre de quai suite à la mise en place de bordures	100%	Fl	1	650,00 €	650,00 €
Démolition des fondations d'une ancienne grue sur le quai comprenant : sciage, découpe au prisme de la fondation métallique terrassement au BRH pour le massif en béton	100%	Fl	1	3 920,00 €	3 920,00 €
Découpage de la terre végétale, empiétement Fondation en grave bitume pour zone pavée sur 12 cm et pose pavés Granit de teinte beige en bande de 10x20x8cm - 15x30x8 cm & 20x40x8cm - pose, sciement et joint (jointure de joint maître)	100%	Fl	1	1 620,00 €	1 620,00 €
Réalisation de la venelle entre la place des haïles et la rue Gueno comprenant la préparation du support et la fourniture et mise en place de l'enrobé 0/6 noir	100%	M ²	68	28,00 €	1 904,00 €
Réalisation de la rue Leand comprenant la préparation du support et la fourniture et mise en place de l'enrobé 0/6 noir	100%	M ²	52	28,00 €	1 456,00 €
Réalisation des raccordements de gouttière et compris fourniture et mise en place d'un réseau parallèle, y compris coudes, regard et raccordement au réseau	100%	m	160	45,00 €	7 200,00 €

TOTAL DE PLUS VALUE : + 83 123,50 € H.T.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Total de moins-value	- 72 174,50 €	
Total de plus-value	83 123,50 €	
Montant de l'avenant	10 949,00 €	13 138,80 €
Ecart introduit par l'avenant		0,98%
Nouveau montant du marché (offre de base + tranche conditionnelle)	1 127 849,75 €	1 353 419,70 €

Réunions de la commission d'appel d'offres (de la procédure adaptée) :

La commission, convoquée le 5 avril 2019, s'est réunie le 11 avril 2019 à 11 heures pour émettre un avis sur la proposition d'avenant.

Avis de la commission

La commission a décidé, à l'unanimité :

- De proposer au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé d'un montant de 10 949,00 € HT, soit 13 138,80 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De suivre l'avis de la commission et d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé (offre de base + tranche conditionnelle) d'un montant de **10 949,00 € HT**, soit **13 138,80 € TTC**.

DELIBERATION N° 070-19

Revitalisation du centre-ville : avenant au marché SAS Bellocq Paysages

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 080-18 du 17 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux du lot 3 Signalétique avec l'entreprise SAS Bellocq Paysages 8, avenue de Ty Douar 29000 Quimper, moyennant le prix de 150 924,00 € HT, et que le marché a été notifié le 1^{er} août 2018.

L'exécution du marché, d'une durée de 31 semaines, a débuté le 5 septembre 2018.

La mise en œuvre des travaux a fait apparaître, tout au long du chantier, l'intérêt de modifier certaines prestations en plus ou en moins.

Les modifications introduites par la présente proposition d'avenant n°1 sont les suivantes :

Plus-values

Plus values					
2.5	FOURNITURE ET POSE DE POTELETS A MÉMOIRE DE FORME	u	6,000	188,000	1 128,00
2.6	FOURNITURE ET POSE DE POTELETS A MÉMOIRE DE FORME PMR	u	2,000	195,000	390,00
2.7	FOURNITURE ET POSE DE POTELETS A MÉMOIRE DE FORME AMOVIBLE	u	4,000	345,000	1 380,00
2.8	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'APPUIS VELOS	u	5,000	150,000	750,00
PN	Devis N°201803441 : Compléments Murets maçonnés encastresments de coffrets	FT	1,000	1 440,000	1 440,00
PN	Devis N°201900336 : Reprise maçonnerie devant fleuriste	FT	1,000	1 740,000	1 740,00
PN	Devis N°201900337 : Muret maçonné le long des conteneurs (11ML)	FT	1,000	2 820,000	2 820,00
Total Plus Values					9 648,00

Moins-values

Moins values					
2.15	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN FOURREAU SURMONTE D'UN BOUCHON FONTE POUR LE SAPIN DE NOEL	u	-1,000	180,000	-180,00
2.16	RESERVATION ET FONDATION POUR LES BANCS (Fourniture et pose hors marché)	u	-5,000	40,000	-200,00
2.18	RESERVATION ET FONDATION POUR LES CORBEILLES (Fourniture et pose hors marché)	u	-2,000	65,000	-130,00
2.19	RESERVATION ET FONDATIONS POUR PANNEAUX D'AFFICHAGE RIS (Fourniture et pose hors marché)	u	-1,000	130,000	-130,00
2.20	RESERVATIONS ET FONDATIONS POUR LE TOTEM DE L'ARRET DE BUS (FOURNITURE ET MISE EN PLACE PAR LA REGION)	u	-1,000	85,000	-85,00
3.1	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE TERRE-PIERRE DANS LES FOSSES D'ARBRE JUSQU'À -50 CM	m ²	-6,000	45,000	-270,00
3.3	FOURNITURE DE TILLIA CORDATA TIGE EN MOTTE GRILLAGE 18/20 avec choix des arbres à organiser en pépinière	u	-1,000	185,000	-185,00
3.4	PLANTATION DES ARBRES AVEC ANCRAGE DE MOTTE ET FIXATION SUR LE CORSET EN TUTEURAGE	u	-1,000	125,000	-125,00
Total Moins Values					-1 305,00

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Total de plus-value	9 648,00 €	
Total de moins-value	- 1 305,00 €	
Montant de l'avenant	8 343,00 €	10 011,60 €
Ecart introduit par l'avenant		5,52%
Nouveau montant du marché	159 267,00 €	191 120,40 €

Réunions de la commission d'appel d'offres (de la procédure adaptée) :

La commission, convoquée le 5 avril 2019, s'est réunie le 11 avril 2019 à 11 heures pour émettre un avis sur la proposition d'avenant.

Avis de la commission

La commission a décidé, à l'unanimité :

- De proposer au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé d'un montant de 8 343, 00 € HT, soit 10 011,60 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De suivre l'avis de la commission et d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé (offre de base + tranche conditionnelle) d'un montant de **8 343, 00 € HT**, soit **10 011,60 € TTC**.

DELIBERATION N° 071-19

Revitalisation du centre-ville : avenant au marché Groupe HELIOS SAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 080-18 du 17 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux du lot 3 Signalétique avec l'entreprise Groupe HELIOS SAS Division Helios Atlantique 3, rue Nicolas le Marié 29500 Ergué-Gabéric moyennant le prix de 101 232, 88 € HT (offre de base + tranche conditionnelle), et que le marché a été notifié le 1^{er} août 2018.

L'exécution du marché, d'une durée de 31 semaines, a débuté le 5 septembre 2018.

La mise en œuvre des travaux a fait apparaître, tout au long du chantier, l'intérêt de modifier certaines prestations en plus ou en moins.

Les modifications introduites par la présente proposition d'avenant n°1 sont les suivantes :

Moins - Values :

C	SIGNALISATION VERTICALE	
	AB25 – Carrefour Giratoire – 3 panneaux	- 486,00€
	B51 – Fin de Zone 30 – 2 panneaux	- 189,00€
	A2b – Ralentisseur pré signalisation panneaux	- 162,00€
	C27 – Surélévation – 3 panneaux	- 171,50€

TOTAL DE MOINS VALUE : - 1 008,50 € H.T.

Plus - values

Fourniture de TOTEM entrée de Parking + panneau « ZONE BLEUE DISQUE OBLIGATOIRE »+ logo ville –	U	6	1 200,00€	7 200,00€
Scellement + pose de Totem	U	6	150,00€	900,00€
Fourniture + pose de Clou (prix marché)	U	60	53,70€	3 222,00€
Marquage à la résine blanche - d'une ligne de rive largeur 0.15ml – le long de l'enrobé de synthèse	ML	270	1,90€	513,00€
GIRATOIRE - Fourniture + pose de pavé tramé gris au milieu (en remplacement pavé granit)	M²	30	90,00€	2 700,00€
PLATEAU - Fourniture + Pose de pavé tramé devant école	M²	15	90,00€	1 350,00€

TOTAL DES PLUS VALUES : 15 885,00 € H.T.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Total de moins-value	- 1 008,50 €	
Total de plus-value	15 885,00 €	
Montant de l'avenant	14 876,50 €	17 851,80 €
Ecart introduit par l'avenant		14,70%
Nouveau montant du marché (offre de base + tranche conditionnelle)	116 109,38 €	139 331,26 €

Réunions de la commission d'appel d'offres (de la procédure adaptée) :

La commission, convoquée le 5 avril 2019, s'est réunie le 11 avril 2019 à 11 heures pour émettre un avis sur la proposition d'avenant.

Avis de la commission

La commission a décidé, à l'unanimité :

- De proposer au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé d'un montant de 14 876,50 € HT, soit 17 851,80 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De suivre l'avis de la commission et d'autoriser le maire à signer l'avenant proposé (offre de base + tranche conditionnelle) d'un montant de **14 876,50 € HT**, soit **17 851,80 € TTC**.

DELIBERATION N° 072-19

Subventions aux associations

Vu les propositions de la commission des finances du 10 avril 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : D'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Bénéficiaires	Subventions 2019
Union Bretonne des Combattants	700 €
Bibliothèque Au Plaisir de Lire (Audierne)	2 500 €
Bibliothèque Lecture et Loisirs (Esquibien)	2 500 €
Association sportive - Locquéran	700 €
APEL Ecole Ste Anne	1 000 €
Association des Parents d'élèves de l'école Pierre LE LEC	1 000 €
Association des Parents d'élèves de l'école Pierre LE LEC (Fête de la musique)	2 000 €
Association des Parents et Amis de l'Ecole d'Esquibien	1 000 €
Amicale laïque	300 €
Les Amis du Musée Maritime du Cap Sizun	3 000 €
Comité de Jumelage	500 €
Rederien du cap sizun	200 €

F.C Goyen	2 300 €
Sport et détente	300 €
Société de chasse d'Esquibien	550 €
Secours alimentaire du Cap Sizun	1 105 €
Alcool Assistance	90 €
Société protectrice des animaux	200 €
Hand-Ball club du Cap sizun	390 €
Les jardiniers des deux baies	600 €
Association "ART-RIA"	1 500 €
Cap-Accueil	6 000 €
Cap Accueil (Collectif des associations culturelles)	300 €
Maison Familiale Poullan	180 €
Maison Familiale Elliant	60 €
CFA Chambre des métiers - Quimper	360 €
CFA Chambre des métiers – Côte d'Armor	120 €
Théâtre du Bout du Monde	1 200 €
Théâtre Ephémère	1 200 €
Ecole de musique	525 €
Plongeurs du Cap	1 500 €
Club Marthe Pierre	500 €
Les voleurs de feu - festival du cinéma	5000 €
Association Contrast	450 €
Comité d'Animation d'Audierne	500 €
Comité d'Animation d'Esquibien	500 €
CFA du bâtiment	240 €
Natation Cap-Sizun	700 €
La Raquette Esquibien	800 €
Association de l'EHPAD St Yves	100 €
Association des Résidents de la Fontaine	100 €
Ty Plus	100 €
RASED	600 €
Events Breizh	1 500 €
FC Cap Sizun Jeunes	330 €
Toile d'Essais	1 200 €
Bateau Cap Sizun	2 000 €
Cap Solidarité Ouest Cornouaille	650 €
Groupe des Bruyères de Beuzec-Cap-Sizun	525 €
Jardin de Kérivoas	150 €
Secours Catholique	150 €
Culture et Patrimoine	1 500 €
Culture et Patrimoine (exposition 14/18)	500 €
Plaisance en Cap Sizun	1 500 €
APPAN du Cap Sizun	500 €
Ker de Lune	60 €

Cendres	4 000 €
Association des parents d'élèves de Locquéran	500 €
Mémoires vagabondes	200 €
Les 1001 pattes ont du cœur	500 €
La Mennais Cap Sizun (voyage)	200 €
Association Parent Championnet	60 €
Association T'es Cap	100 €
Ecole Diwan	240 €
Amicale Ty Penn Ar Bed	100 €

DELIBERATION N° 073-19

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2019) au titre du contrat de ruralité

Préambule

Vu la lettre du préfet du Finistère du 25 mars 2019 relative à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

Vu le contrat de ruralité des communautés de communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz et de Douarnenez ;
 Considérant que la commune d'Audierne peut présenter des demandes de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre du contrat de ruralité ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions au titre de trois programmes de travaux :

A) La rénovation des halles alimentaires

Ce projet s'inscrit dans le volet « attractivité (développement économique et tourisme) », ainsi que dans le volet « revitalisation des bourgs-centre » du contrat de ruralité.

B) L'aménagement de la Place de la Liberté, de la Place de la République, de la Place des halles et du Quai Jean Jaurès

Ce projet s'inscrit dans le volet « revitalisation des bourgs-centre » du contrat de ruralité.

C) L'aménagement de la rue Louis Pasteur (Grande rue) et de la rue Guesno

Ce projet s'inscrit dans le volet « revitalisation des bourgs-centre » du contrat de ruralité.

A) La rénovation des halles alimentaires

L'objectif des travaux de rénovation des halles est de favoriser le rôle moteur de dynamique commerciale des halles d'Audierne.

Le projet consiste à réhabiliter et habiller le bâtiment afin de renforcer sa visibilité depuis l'espace public.

Le conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière des travaux de réhabilitation par délibération n° 086-18 du 17 juillet 2018.

B) L'aménagement de la Place de la Liberté, de la Place de la République, de la Place des halles et du Quai Jean Jaurès

I- Par délibération n° 137-17 du 12 décembre 2017, le conseil municipal :

- 1) A approuvé le programme de revitalisation du centre-ville (aménagement de la place de la Liberté, de la place de la République, de la place des halles et du quai Jean Jaurès), comprenant :

Les grandes orientations suivantes :

- Créer un espace public convivial et de qualité à la hauteur des enjeux patrimoniaux et économiques du cœur de ville ;
- Harmoniser les usages ;
- Rendre accessible l'espace public ;
- Maintenir l'offre de stationnement ;
- Maintenir et faciliter l'organisation du marché ;
- Sécuriser les déplacements.

Le projet prend en compte les principes d'accessibilité et de développement durable.

- 2) A approuvé l'enveloppe financière de l'opération comme suit :

Dépenses	Montant HT
Voies et réseaux divers - Terrassements , réseaux d'eaux pluviales, bordures et voiries	1 203 257,00 €
Paysage - Mobiliers et plantations	172 442,00 €
Raccordement pour le marché	24 000,00 €
Sous-total	1 399 699,00 €
Travaux divers et imprévus (10%)	139 969,90 €
Maîtrise d'œuvre - Missions annexes - Divers	160 331,10 €
Total	1 700 000,00 €

Les dépenses ne comprennent pas l'éclairage public, ni les réseaux (excepté les réseaux des eaux pluviales qui sont compris).

- 3) A sollicité des subventions.

- Auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ;
- Auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Auprès de la Région Bretagne, au titre de l'aménagement des arrêts de cars ;
- Auprès du Département du Finistère au titre du programme « Patrimoine Cadre de Vie » (PCV) ;
- Auprès du Département du Finistère au titre de l'aménagement de la route départementale RD 784 en zone urbaine.

II- La commune a obtenu les subventions suivantes :

- De l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (DSIL2016) : 90 000 € (Arrêté du Préfet de la Région Bretagne notifiée le 28/09/2016) ;
- De l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (DSIL2018) : 110 000 € (Arrêté de la Préfète de la Région Bretagne du 26/12/2018) ;
- De l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR2018) : 80 000 € (arrêté du préfet du 15/03/2018 ; soit 20% d'une dépense subventionnable de 400 000 €) ;
- De l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR2019) : 150 000 € (arrêté du préfet du 22/03/2019 ; soit 37,5% d'une dépense subventionnable de 400 000 €) ;
- De la Région Bretagne, au titre de l'aménagement des arrêts de cars : 21 000 € (convention du 20/12/2018) ;
- Du Département du Finistère au titre de l'aménagement de la route départementale 784 en zone urbaine : 50 297,50 € (convention du 22/03/2019).

III- La subvention suivante est en cours d'instruction

- Auprès du Département du Finistère au titre du programme « Patrimoine Cadre de Vie » (PCV). Le montant maximum susceptible d'être alloué est de 75 000 €.

IV- Notification des marchés de travaux

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises le 1^{er} août 2018 pour un montant total de 1 369 057,50 € HT.

V- Démarrage des travaux

Les ordres de services de démarrer la période de préparation le 5 septembre 2018 ont été notifiés par le maître d'œuvre aux entreprises le 5 septembre 2018.

Les ordres de service de démarrer les travaux le 27 septembre 2018 ont été notifiés par le maître d'œuvre aux entreprises le 26 septembre 2018.

C) L'aménagement de la rue Louis Pasteur (Grande rue) et de la rue Guesno

Ce programme de travaux sera réalisé en complémentarité du programme d'aménagement de la Place de la Liberté, de la Place de la République, de la Place des halles et du Quai Jean Jaurès.

Les grandes orientations suivantes :

- Compléter l'espace public convivial et de qualité à la hauteur des enjeux patrimoniaux et économiques du cœur de ville ;
- Harmoniser les usages ;
- Rendre accessible l'espace public ;
- Maintenir l'offre de stationnement ;
- Maintenir et faciliter l'organisation du marché ;
- Sécuriser les déplacements.

Le projet prend en compte les principes d'accessibilité et de développement durable.

Le conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de voirie par délibération n° 133-18 du 11 décembre 2018.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De solliciter des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 (DSIL) au titre du contrat de ruralité des communautés de communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz et de Douarnenez pour les trois programmes de travaux suivants :

Programmes de travaux	Montant HT des travaux
La rénovation des halles alimentaires	90 000,00 €
L'aménagement de la Place de la Liberté, de la Place de la République, de la Place des halles et du Quai Jean Jaurès (subvention complémentaires)	1 700 000,00 €
L'aménagement de la rue Louis Pasteur (Grande rue) et de la rue Guesno	310 000,00 €
Total	2 100 000,00 €

DELIBERATION N° 074-19

Acquisition d'une balayeuse aspiratrice – attribution du marché

I- Préambule

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, par délibération n° 019-19 du 19 février 2019 :

1) D'approuver le programme d'acquisition d'une balayeuse-aspiratrice comme suit :

La ville d'Audierne souhaite se doter d'une nouvelle balayeuse compacte.

Le véhicule servira à l'entretien de la voirie et sera équipé d'outils permettant le désherbage mécanique.

Les salissures à balayer seront de tous ordres et spécifique au milieu urbain (feuilles mortes, papiers gras, bouteilles etc...).

Les types de revêtements de sols à balayer sont très variés, des plus résistants aux plus fragiles (enrobés, pavés, dalles en pierres, béton désactivé, revêtement d'émulsion bitumée...).

Les caractéristiques du véhicule sont les suivantes :

- Inclinaison balai droite/gauche depuis la cabine ;
- Buse, conduit et coude d'aspiration avec revêtement anti-abrasion renforcé (durée de vie de plus de 3.000 heures) ;
- Prédispositions 3ème balai et fonction balayage/lavage simultanés ;
- Système de basculement des grilles d'aspiration avec assistance mécanique ;
- Suspension avant hydropneumatique permettant l'élévation du véhicule jusqu'à 300 mm de hauteur, facilitant ainsi le franchissement des trottoirs et l'aspiration de déchets volumineux (sacs poubelles, tas de feuilles...) ;
- Air-conditionné en cabine ;
- Caméra arrière avec moniteur couleur en cabine ;
- Système de nettoyage automatique de la turbine ;
- Marche pied sur système de balayage (2 côtés) ;
- Boîte à outils (montée devant le siège passager) ;
- Barres de support positionnées sur la porte arrière ;
- Bandes rétroréfléchissantes classe II ;
- Vidange en élévation (capacité de cuve 4m3) ;
- Troisième balai de désherbage monté sur crémaillère à translation droite et gauche avec feu de travail LED ;
- Réglage de la double inclinaison du 3ème balai ;
- Kit de lavage haute pression avec enrouleur automatique de 15 mètres derrière la cabine avec lance et pistolet ;
- Tuyau auxiliaire d'aspiration diamètre 200 mm monté sur potence articulée ;
- Siège conducteur avec suspension pneumatique ;
- Rétroviseurs verticaux dégivrants ajustables électriquement ;
- Caméra de buse d'aspiration ;
- Roue de secours avant ;
- Déфлекteur d'air sur porte arrière ;
- Rampe de lavage à réglage manuel montée/descente et gauche/droite avec jets queue de carpe avec alimentation indépendante.

2) D'approuver l'enveloppe financière de l'opération, comme suit :

Le coût de l'acquisition est estimé à 200 000 € TTC.

Le projet sera inscrit au budget primitif 2019 à l'opération n° 155.

II- Organisation de la consultation :

La publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site Internet <http://www.megalisbretagne.org> est intervenue le 1^{er} mars 2019.

L'avis a été envoyé à la publication dans un journal d'annonces légales au moyen de la société VIAMEDIA le 6 mars 2019.

La publication de l'avis dans l'édition départementale du Finistère du journal Le Télégramme est intervenue le 06 mars 2019.

Les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 28 mars 2019 à 16 heures.

III- Réunions de la commission d'appel d'offres (de la procédure adaptée) :

La commission, convoquée le 26 février 2019, s'est réunie le 2 avril 2019 à 11 heures afin de procéder l'ouverture des offres.

La commission, convoquée le 26 février 2019, s'est réunie le 9 avril 2019 à 11 heures pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et émettre un avis sur l'attribution des marchés.

IV- Critères de jugement des offres :

L'analyse des offres devait conduire à la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 50% ;
- Garanties et service après-vente : 10% ;
- Délai de livraison : 10% ;
- Prix : 30%.

V- Analyse des offres

1) Offres présentées

	Bureaux d'études	Adresses
1	SA MATHIEU	ZI - Est Avenue d'Immercourt 62000 ARRAS
2	SAS EUROPE SERVICE	Parc d'activités de Tronquières - Avenue du Garric - 15000 AURILLAC

2) Prix : 30 %

Bureaux d'études	Prix HT	Note /40 points
SA MATHIEU	162 985,00 €	27,43
SAS EUROPE SERVICE	149 000,00 €	30

Calcul des points du critère « coût » : prix de l'entreprise la moins coûteuse / prix de l'entreprise à noter x 30.

3) Notation et classement

	Bureaux d'études	Valeur technique /50	Garanties - service après-vente/10	Délai de livraison /10	Prix / 30	Total/100	Classement
1	SA MATHIEU	49,00	9,00	10	27,43	95,43	2
2	SAS EUROPE SERVICE	50,00	10,00	10	30,00	100,00	1

4) Avis de la commission :

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission a décidé, à l'unanimité :

- De proposer au conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de la consultation, avec leur pondération, et d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

SAS EUROPE SERVICE Parc d'activités de Tronquières - Avenue du Garric - 15000 AURILLAC, moyennant le prix de **149 000 € HT**, soit **178 800 € TTC** options comprises.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De suivre l'avis de la commission et d'attribuer le marché à SAS EUROPE SERVICE Parc d'activités de Tronquières - Avenue du Garric - 15000 AURILLAC ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, moyennant le prix de **149 000 € HT**, soit **178 800 € TTC** options comprises.

Article 2 : De l'autoriser à signer le marché proposé.

DELIBERATION N° 075-19

Acquisition d'un épandeur d'engrais

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions, 6 voix contre), décide :

Article unique : d'acquérir un épandeur d'engrais auprès de Monsieur Thierry TALAMOTE domicilié à Tromao à Esquibien moyennant le prix de 150 €.

DELIBERATION N° 076-19

Voirie – Programme de travaux d'entretien routier – définition du programme et de l'enveloppe financière

Vu le budget primitif 2019,

Considérant les crédits inscrits à l'opération n° 19 « Travaux de voies et réseaux »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser le programme de travaux d'entretien routier suivant :

Le programme de travaux d'entretien routier concerne les travaux nécessaires à la réalisation de revêtement de chaussée pour la reprise des voies par la mise en œuvre et la fourniture :

- d'emplois partiels à l'émulsion de bitume ;
- d'enduit de type bicouche au bitume fluxé.

Les travaux seront réalisés de façon automatique ou manuellement suivant les possibilités de manœuvre et d'accessibilité du matériel. La prestation comprend la préparation des différents supports par la reprise des flashes et le compactage à l'apport d'enrobés à froid et à la grave de type B.

La liste des rues concernées :

- Rue de Kermabon ;
- Rue Aristide Briand ;
- Rue Emile Combes
- Rue Clémenceau ;
- Rue Charles Péguy ;
- Rue Marcellin Berthelot ;
- Rue Estiennes d'Orves ;
- Rue de la Résistance ;
- Rue Kersudal ;
- Rue de Kerhuon ;
- Rue Georges Bizet ;
- Rue Carnot ;
- Rue Laennec ;
- Rue Duguay Trouin ;
- Rue de la Cale ;
- Route du Peulven ;
- Lotissement Toulemonde ;
- Divers suivant dégradations ponctuelles.

Article 2 : D'approuver l'enveloppe financière de l'opération, comme suit : 200 000 € TTC.

DELIBERATION N° 077-19

Travaux de réhabilitation du mur de soutènement de la Place Jean Perrot

Monsieur le maire rappelle l'état préoccupant du mur situé en limite de la Place Jean Perrot près de la mairie annexe d'Esquibien.

Etude géotechnique

Par délibération n°095-17 du 28 septembre 2017 le conseil municipal a décidé de réaliser une étude géotechnique et a autorisé le maire à passer la commande auprès du bureau d'études Fondasol Agence de Brest 13 rue Maupertuis - 29200 Brest moyennant le prix de 9 750,00 € HT soit 11 700 € TTC.

La commande a été passée le 10 octobre 2017. Les conclusions de l'étude ont été remises à la commune en mars 2018. Le paiement de l'étude est intervenu le 9 avril 2018.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'étude géotechnique réalisée par le bureau d'étude FONDASOL comprenant le diagnostic géotechnique du mur ancien et une proposition de choix constructif de confortement avec prédimensionnement pour un profil type (l'ouvrage concerné est un mur de soutènement en moellons anciens, à proximité immédiate de la mairie d'Esquibien, présentant un ventre prononcé côté pignon de la maison voisine).

Les conditions d'accès étaient les suivantes :

- Accès et forages depuis le parking public en haut
- Accès en partie basse chez le propriétaire particulier pour carottages horizontaux et reconnaissance de fondation à la pelle ;

Le programme d'investigations comprenait :

- 4 sondages géotechniques descendus à une profondeur de 8 mètres maximum pour identifier la nature géologique des sols et mesurer les paramètres des différentes couches ;
- 3 carottages horizontaux du mur réalisés depuis la partie basse du site ;
- 1 reconnaissance de fondation,

Mission de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la remise de l'étude géotechnique, la commune a confié au bureau d'étude FONDASOL une mission de maîtrise d'œuvre comprenant une mission de conception, de consultation des entreprises et de suivi technique. La commande a été passée le 26 novembre 2018, moyennant le prix de 7 635 € HT soit 9 162 € TTC.

Le bureau d'études a remis le dossier de consultation des entreprises à la commune au mois de mars 2019.

Vu le budget primitif 2019,

Vu la décision modificative n°1 au budget primitif 2019,

Considérant les crédits inscrits à l'opération n° 19 « Travaux de voies et réseaux »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser le programme de travaux de réhabilitation du mur de soutènement de la Place Jean Perrot comprenant :

- La dépose d'une portion du muret sud ;
- La démolition du mur existant comprenant la récupération et le tri des moellons pour l'appareillage du voile futur ;
- La reconstruction du mur ;
- Le remblaiement ;
- La mise en œuvre d'un bicouche de protection ;
- La reconstruction du muret sud ;
- L'appareillage en maçonnerie sur la face est ;
- La mise en œuvre d'un enduit sur la face ouest.

Article 2 : D'approuver l'enveloppe financière de l'opération, comme suit : 160 000 TTC.

	Montant TTC
Travaux	152 000,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre	8 000,00 €
	160 000,00 €

DELIBERATION N° 078-19

Travaux d'éclairage public – Parking Kéravec

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public Parking Kéravec.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 10 900,00 € HT, soit 13 080,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 1 600,00 € ;
- Financement de la commune : 9 300,00 € ;

Soit au total une participation de 9 300,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public Parking Kéravec ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale de 9 300,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 079-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne Rue de Verdun

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue de Verdun.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 300,00 € ;
- Financement par la commune : 700,00 € ;

Soit au total une participation communale de 700,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue de Verdun ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 700,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 080-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne Rue de Keridreuff

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue de Keridreuff.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 300,00 € ;
- Financement par la commune : 700,00 € ;

Soit au total une participation communale de 700,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue de Keridreuff ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 700,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 081-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne Rue Claude Debussy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue Claude Debussy.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 300,00 € ;
- Financement par la commune : 700,00 € ;

Soit au total une participation communale de 700,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne rue Claude Debussy;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 700,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 082-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement et déplacement d'un ouvrage Rue Marcel Paul

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement et le déplacement d'un ouvrage rue Marcel Paul.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 2 250,00 € HT, soit 2 700,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 750,00 € ;
- Financement par la commune : 1 500,00 € ;

Soit au total une participation communale de 1 500,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement et le déplacement d'un ouvrage rue Marcel Paul ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 1 500,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 083-19

Travaux d'éclairage public – Mise en place d'un système retrofit – Rue Marcellin Berthelot

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour la mise en place d'un système retrofit Rue Marcellin Berthelot.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 2 800,00 € HT, soit 3 360,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 0,00 € ;
- Financement par la commune : 3 360,00 € ;

Soit au total une participation communale de 3 360,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour la mise en place d'un système retrofit Rue Marcellin Berthelot ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 3 360,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 084-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne Boulevard Yves Normant

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne Boulevard Yves Normant.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 900,00 € HT, soit 1 080,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 0,00 € ;
- Financement par la commune : 900,00 € ;

Soit au total une participation communale de 900,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne Boulevard Yves Normant ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 900,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée annexée.

DELIBERATION N° 085-19

Travaux d'éclairage public – Remplacement d'une lanterne Boulevard Jean Moulin

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne Boulevard Jean Moulin.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Audierne afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses est de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement par le SDEF : 0,00 € ;
- Financement par la commune : 1 000,00 € ;

Soit au total une participation communale de 1 000,00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De réaliser des travaux d'éclairage public pour le remplacement d'une lanterne Boulevard Jean Moulin ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale de 1 000,00 euros ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer la convention financière proposée jointe.

DELIBERATION N° 086-19

Acquisition d'une maison d'habitation (avec terrain) - Rue du 14 Juillet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de Madame KERLOCH domiciliée 7 rue de la croix du levant Les Avanchets 1220 Genève Suisse de vendre à la commune d'Audierne la parcelle cadastrée section AI n° 79 d'une surface de 507 m² comprenant une maison d'habitation, située 29 rue du 14 Juillet à Audierne, moyennant le prix de quarante mille euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 abstentions), décide :

Article 1 : D'acquérir la parcelle cadastrée section AI n° 79 d'une surface de 507 m² comprenant une maison d'habitation, située 29 rue du 14 Juillet à Audierne, suivant l'extrait du plan cadastral annexé, appartenant à Madame KERLOCH domiciliée 7 rue de la croix du levant Les Avanchets 1220 Genève Suisse, moyennant le prix de quarante mille euros ;

Article 2 : D'autoriser le maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Rachel LE FUR 3 rue Ernest Renan 29770 Audierne, les honoraires et frais de notaire, ainsi que les taxes afférents à cette acquisition étant à la charge de

DELIBERATION N° 087-19**Décision modificative n°1 au budget primitif 2019 (budget principal)**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : Décide d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2019 (budget principal) suivante :

I- Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
6718	Autres charges exceptionnelles	20,00 €	7411	DGF - Dotation forfaitaire	6 015,00 €
Ligne 023	Virement à la section d'investissement	37 000,00 €	74121	DGF - Dotation de solidarité rurale	24 388,00 €
			74127	DGF - Dotation nationale de péréquation	6 617,00 €
Total		37 020,00 €	Total		37 020,00 €

II- Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Opération 19 (2315)	Travaux de voies et réseaux	90 000,00 €	Ligne 021	Virement de la section de fonctionnement	37 000,00 €
Compte 20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	6 267,36 €			
Ligne 020	dépenses imprévues	- 59 267,36 €			
		37 000,00 €			37 000,00 €

DELIBERATION N° 88-19**Mise à disposition d'un bureau au Syndicat des eaux de Goyen**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (M. Didier GUILLON ne prend pas part au vote), à l'unanimité, décide :

Article 1 : De mettre à la disposition du Syndicat des eaux du Goyen un bureau dans la mairie annexe d'Esquibien à compter du 1^{er} juillet 2019, moyennant une participation financière de 300 € par mois ;

Article 2 : D'autoriser le maire à signer la convention annexée.

Le 24 avril 2019
Le maire,
Joseph EVENAT